uvsq.fr

UVSQ

Offre de formation

DIPLÔME D'ÉTAT INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE

DOMAINE(S) :
SCIENCE - TECHNOLOGIE - SANTÉ

DISCIPLINE(S)	Médecine et santé
DURÉE DES ÉTUDES	2 ans
COMPOSANTE(S)	UFR Simone Veil - santé
SITE(S) D'ENSEIGNEMENT	Guyancourt (Saint-Quentin-en-Yvelines)

FORMATION DIPLÔMANTE	✓
FORMATION INITIALE	✓
FORMATION CONTINUE	✓

L'infirmier en pratique avancée (IPA) dispose de compétences élargies (fiche RNCP) par rapport à celles de l'infirmier diplômé d'Etat. Il participe à la prise en charge globale des patients. La conduite diagnostique et les choix thérapeutiques sont définis par le médecin.

L'IPA apporte son expertise et participe en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, à l'organisation des parcours entre les soins de premier recours, les médecins spécialistes de premier ou deuxième recours et les établissements et services de santé ou médico-sociaux. L'IPA intervient dans le respect du parcours de soins du patient coordonné par un médecin traitant.

Le ou les domaines d'intervention ouverts à l'exercice infirmier en pratique avancée, dont la mention correspondante est inscrite dans le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, sont les suivants :

1. Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires. (La liste des pathologies chroniques stabilisées est établie par arrêté du ministre chargé de la santé) ;
2. Oncologie et hémato-oncologie ;
3. Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale ;
4. Psychiatrie et santé mentale ;
5. Urgences, à la condition que cette activité soit exercée par un établissement de santé disposant d'une autorisation d'activité de soins de médecine d'urgence donnée en application de l'article R. 6123-1.

Le **Diplôme d'Etat** Infirmier en pratique avancée **confère le grade de master.**

Compétences développées

Compétences développées (arrêté du 18/07/2018)

Les infirmiers en pratique avancée disposeront de compétences élargies, à l'interface de l'exercice infirmier et de l'exercice médical. Ils pourront suivre (avec leur accord) des patients confiés par un médecin de l'équipe de soins au sein de laquelle ils exerceront, sur la base d'un protocole d'organisation établi pour préciser les modalités de leur travail en commun.

Dès lors, les infirmiers en pratique avancée auront la responsabilité du suivi régulier des patients pour leurs pathologies et pourront prescrire des examens complémentaires, demander des actes de suivi et de prévention ou encore renouveler ou adapter, si nécessaire, certaines prescriptions médicales.

Partenaires

Université Paris-Saclay

AP-HP

Conditions d'admission

Pour candidater, vous devez déposer un dossier via l'application candidature universitaire e-candidat :

» Accédez à la plateforme E-Candidature

La formation peut être suivie à l'issue du diplôme d'Etat d'infirmier, mais l'exercice de la fonction d'IPA ne pourra intervenir qu'à l'issue de 3 années d'exercice dans la profession d'infirmier.

Formation accessible :

» **En formation continue** pour les personnes qui souhaitent reprendre leurs études pour se professionnaliser, acquérir de nouvelles compétences. Est considérée en formation continue, toute personne engagée ou non dans la vie active et qui reprend des études (salariés du secteur privé : CDI, CDD, intérimaires, agents de la fonction publique, travailleurs non-salariés, demandeurs d'emploi indemnisés ou non)

» **En formation initiale** pour les étudiants n'ayant jamais interrompu leurs études. Sur présentation d'un certificat de scolarité couvrant toute l'année universitaire précédent l'entrée en formation, délivré par une université et indiquant que l'inscription est en formation initiale (hors inscriptions en DU/DIU et autres diplômes de formation continue).

Capacité d'accueil : 60 étudiants en 1ère année

Formation(s) requise(s)

Diplôme d'Etat d'Infirmier enregistré à l'Ordre Infirmier (numéro Ordinal infirmier)

Inscription

Dates de recrutement 2026-2027 :

» 1ère session du 16 février 2026 au 05 juin 2026. Réponse recevabilité de la candidature à partir de 15 juin 2026.

» 2ème session du 15 juin 2026 au 03 juillet 2026. Réponse recevabilité de la candidature à partir de le 21 juillet 2026.

Diplôme accessible en formation continue

Montant des droits d'inscription universitaire (DNI):
254 € pour l'année universitaire 2025-2026 (fixés annuellement par arrêté ministériel en juillet).

Montant des frais de formation pour 2026-2027:

• En 1ère année:

» financée par un tiers : 5000 €

» non financée : 4000 €

• En 2ème année pour les mentions Psychiatrie Santé Mentale, Urgences et Néphrologie Dialyse:

» financée par un tiers : 5000 €

» non financée : 2000 €

Contenu de la formation

La première année de formation se déroule au sein de l'**UFR Simone Veil-Santé à Montigny Le Bretonneux**

Les lieux de formation de la deuxième année dépendront de la mention choisie.

Le contenu de la formation est disponible dans l'annexe II

La formation se déroule **à temps plein de septembre à juillet**, en présentiel du lundi au vendredi (distanciel exceptionnel). Modalités précisées en réunion de rentrée.

» **La première année**, commune aux cinq mentions, permet d'acquérir 60 ECTS. Méthodes pédagogiques actives et interactives sous formes de cours vivants, d'analyse de pratique, de simulation, d'approche de ludopédagogie, de séminaire….

Notre pédago

Un approche vivante &

- *Cours interactifs*
- *Analyse de pratiq*
- *Réalité virtuelle*
- *Séminaire...*



En 1ère

Un soutien renforcé dans la professi
posture professionnelle

- Accompagner votre évolution
- Favoriser l'appropriation de vos nouv
- Facitliter l'aquisition de vos connaissa

Une UE complémentaire sur l'ensemble de la première année a été ajoutée au programme de formation, **l'UE professionnalisante et posture professionnelle,** afin d'accompagner les étudiants dans ce changement de paradigme et d'intégrer les connaissances en favorisant le développement des compétences nécessaires pour l' exercice de la profession d'infirmier en pratique avancée.

Un stage de 315 heures sera réalisée au cours du semestre 2.

- **La deuxième année,** permet d'acquérir 60 ECTS.

Au cours de cette année, l'acquisition de connaissances et de compétences spécifiques à l'exercice en pratique avancée sera enseignée en fonction de la mention choisie.

Un stage de 4 mois sera à réaliser au cours du semestre 4.

Lieu d'enseignement en fonction de la mention choisie :

- Pathologies chroniques stabilisées: UFR Simone Veil-Santé et Université Paris-Saclay
- Oncologie et hématooncologie: Université Paris-Saclay
- Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale: UFR Simone Veil-Santé
- Psychiatrie et santé mentale: UFR Simone Veil-Santé et Université Paris-Saclay
- Urgences: UFR Simone Veil-Santé

Contrôles de connaissances :

L'obtention du diplôme est conditionnée à la réussite aux examens de chaque unité d'enseignement, à la validation des stages et du mémoire.

Il n'y a pas de compensation entre les UE.

Contrôle de connaissances

L'obtention du diplôme est conditionnée à la réussite aux examens de chaque unité d'enseignement, à la validation des stages et du mémoire.

Stages

Les compétences visées :

» Développer des connaissances et des habiletés nécessaires à la pratique clinique dans des situations complexes ;
» Développer une posture professionnelle.

Les modalités d'accréditation des stages :

» **Stage à temps plein** dans un secteur d'activité clinique hospitalier ou extrahospitalier.

Tous les stages sont soumis à validation par l'équipe pédagogique.

L'université a un partenariat privilégié de stage avec le Groupe Hospitalo-Universitaire de l'AP-HP Université Paris-Saclay (7 établissements de santé répartis sur les départements 62, 75, 92, 94)

» **Double Tutorat** : Tutorat médical (médecin) et tutorat paramédical (infirmier en pratique avancée ou infirmier expert dans un domaine d'activités).
Un accompagnement est réalisé par les coordinateurs pédagogiques pour la recherche de stage et tout au long du stage.
» Suivi des acquisitions au cours du stage via un **portfolio**.

Adresses et coordonnées

» **Responsable de la formation :**

David Orlikowski, UFR Simone Veil - Santé, UVSQ
PUPH, coordinateur médical du Centre d'Investigation Clinique et Innovation Technologique AP-HP Université Paris-Saclay, Directeur du Département Universitaire des Sciences Infirmières (DUSI)
david.orlikowski@aphp.fr

» **Responsables pédagogiques :**

Stéphanie Pierre, UFR Simone Veil Santé - UVSQ
Maîtresse de conférence en Sciences Infirmières, PhD Sciences de l'Education, Cadre de Santé infirmier
stephanie.pierre@uvsq.fr
Tatiana Henriot, UFR Simone Veil Santé - UVSQ
IPA Libérale mention Pathologies Chroniques Stabilisés, prévention et polypathologie courante en soins primaire, master Sciences Cliniques infirmières spécialité coordinatrice parcours complexe de soins, membre élue du DUSI
tatiana.henriot@uvsq.fr

Contacts administratifs

Gestion pédagogique (Emplois du temps, examens, relevés de notes...)

Pôle Master Saclay et Formations Paramédicales
UFR Simone Veil - Santé
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

2 Avenue de la Source de la Bièvre 78180 Montigny-le-Bretonneux
Laetitia Le Prado 01 70 42 94 93 masters.sante.svs@uvsq.fr

Contacts formation continue

Pour toute question concernant votre inscription administrative à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, votre contrat/convention de formation professionnelle ou votre financement, contactez **:**
Morgane DESCHAMPS 01 70 42 92 93 morgane.deschamps@uvsq.fr ou fc-medecine@uvsq.fr